

ANDRÉ PHILIPS, Notaire
Société civile à forme de s.p.r.l. - R.S.C. Bruxelles n° 3822
Avenue de Jette, 45 - 1081 Bruxelles

MCVW

Acte n°552/2001
Premier Rôle.

ACTE DE BASE RECTIFICATIF
Résidence " Woluwe Promenade III "
à Woluwé-Saint-Lambert, Rue Konkel.

L'AN DEUX MIL UN.
Le douze avril.
A Koekelberg (1081 Bruxelles), en l'Etude.
Nous, Maître André PHILIPS, Notaire à Koekelberg (1081
Bruxelles).

**Préalablement au présent acte de base rectificatif,
exposons ce qui suit :**

Suivant acte de notre ministère en date du cinq mars deux
mil un, en cours de transcription au cinquième bureau des
hypothèques à Bruxelles,

1. La Société Anonyme " GRIMMO ", ayant son siège social
à Koekelberg, Avenue de Jette, 28, inscrite au registre de
commerce de Bruxelles sous le numéro 616.917, non immatriculée
à la taxe sur la valeur ajoutée.

Constituée suivant acte reçu par le Notaire Marc Vanden
Bussche, à Koksijde, le vingt-huit novembre mil neuf cent
nonante-cinq, publié à l'annexe au Moniteur Belge du
quinze décembre suivant, sous le numéro 951215-409.

2. La Société Anonyme " N.V. J. HANSEN & C° ", ayant son
siège social à Koekelberg, Avenue de Jette, 28, inscrite au registre
de commerce de Bruxelles sous le numéro 577.247 et
immatriculée à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro
451.845.103.

Constituée sous la dénomination " Château Promotion
Offices N.V. ", en abrégé " C.P.O. N.V. ", suivant acte reçu
par le Notaire Jacques de Mol, à Bruxelles, le quatre janvier
mil neuf cent nonante-quatre, publié à l'annexe au Moniteur
Belge du cinq février suivant, sous le numéro 940205-120,
dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en
dernier lieu suivant procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires dressé par le Notaire André

Philips, soussigné, le dix-neuf décembre mil neuf cent nonante-sept, publié à l'annexe au Moniteur Belge du vingt-quatre janvier suivant, sous le numéro 980124-159.
nous ont requis de placer le bien ci-après décrit, sous le régime de la copropriété et de l'indivision forcée :

DESCRIPTION DU BIEN.

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT.

Un immeuble à appartements multiples dénommé "Résidence Woluwé Promenade III" en cours de construction sur une parcelle de terrain sise à front de la rue Konkel, cadastrée ou l'ayant été section B partie du numéro 180/M, ayant une superficie de vingt et un ares vingt-neuf centiares

Qu'il a été omis de décrire dans l'acte susvanté du cinq mars deux mil un, l'appartement de type E6, dénommé "appartement E6.5" au niveau du cinquième étage.

Qu'en conséquence, il convient de compléter la description des parties privatives situées au niveau du cinquième étage, par le texte suivant :

" * L'appartement de type E6, dénommé " appartement E6.5 ", comprenant :

a) en propriété privative et exclusive :

Hall de jour, salle de douche, water-closet, living avec terrasse et coin cuisine.

b) en copropriété et indivision forcée :

six/millièmes indivis dans les parties communes dont le terrain. "

DISPENSE D'INSCRIPTION D'OFFICE.

Monsieur le Conservateur des hypothèques est formellement et expressément dispensé de prendre inscription d'office pour quelque cause que ce soit, lors de la transcription d'une expédition des présentes.

**DE TOUT QUOI, NOUS AVONS DRESSE LE PRÉSENT
ACTE.**

Date et lieu que dessus, avons signé.

(Suit la signature)

Enregistré un rôle sans renvoi

au 2ème bureau de l'Enregistrement de Jette le 26.4.2001

Vol 222 Fol 36 case 1

Reçu mille francs (1.000)

L'Inspecteur p.r. ai a signé Francis VANDERSTRAETEN.

POUR EXPÉDITION CONFORME.-